

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2022

vu pour être annexé
à la délibération n°610.61/2022
du Conseil municipal du 26 septembre 2022
Le Maire
Christophe DUMONT



Sommaire

I – RAPPEL	3
II – LES ELEMENTS DE CONTEXTE	4
III – PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022	5

I – RAPPEL

- Dans le cadre de la volonté communale d'une gestion pilotée et sécurisée, le Budget Primitif de la collectivité a été adopté par l'assemblée délibérante lors de sa séance du 8 décembre 2021.
- A cette date, néanmoins, certains éléments ne sont pas connus avec précision notamment :
 - le montant des dotations attribuées à la commune ;
 - les montants des impôts perçus par la commune ;
 - les résultats de l'exercice antérieur.
- Lors du conseil municipal qui s'est tenu le 23 mai 2022, l'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif 2021 et a voté l'affectation des résultats.
- Le présent budget supplémentaire, qui vaut décision budgétaire modificative, va permettre de préciser et d'intégrer ces éléments tant au niveau de la section de fonctionnement que d'investissement et également de prendre en compte l'évolution du contexte économique actuel.

II – LES ELEMENTS DE CONTEXTE

- ✓ Les conditions de la reprise mondiale après la crise sanitaire, puis le contexte international depuis 2022, ne sont pas sans impact sur les finances des collectivités locales, qui avait bénéficié en 2021 d'un fort rebond budgétaire aboutissant à un niveau d'autofinancement exceptionnel désormais fragilisé.
- ✓ Le premier semestre 2022 a subi des chocs multiples. Le début de l'année 2022 a été marqué par la levée progressive des restrictions sanitaires. La hausse des prix de l'énergie qui avait commencé à l'automne 2021 s'est peu à peu amplifiée alors que les tensions Russo-ukrainienne augmentaient. Les pénuries issues de la crise covid ont perduré sur un certain nombre de semi-conducteurs et de manière générale, la production a été limitée par les contraintes d'approvisionnement et par la saturation du marché du travail. Les soutiens publics ont été allégés dans un premier temps pour être de nouveau augmenté au deuxième trimestre notamment à destination des populations les plus touchées par les baisses de pouvoir d'achat. Le choc de l'invasion russe du 24 février a entraîné une hausse généralisée des prix des matières premières sur les trois types de ressources énergétiques, alimentaires et industrielles et une diffusion générale dans les prix à la consommation.
- ✓ L'inflation atteint des niveaux records. Les niveaux atteints aujourd'hui par la hausse des prix à la consommation sont inédits depuis les chocs pétroliers des années 1970. En zone euro, l'inflation s'élève à 8,9 % en juillet (6,1 % en France en norme locale). Les hausses sont multi factorielles : le rebond très important de la consommation de biens dans l'OCDE a généré une demande que les producteurs ont eu du mal à servir. Par ailleurs le stop-and-go de production pendant le covid a enraillé les chaînes de valeurs internationales et généré des pénuries. Enfin, le conflit en Ukraine a été à l'origine de tensions tarifaires sur l'énergie (et dorénavant de pénuries) qui ont diffusé dans l'ensemble de l'économie (via la hausse des coûts de production et les demandes de revalorisations de salaires).
- ✓ Les communes sont les principales victimes de la hausse des prix de l'énergie. En effet, elles doivent subvenir aux dépenses liées à la présence d'équipements publics significatifs (écoles, piscines, gymnases, bâtiments à caractère culturel, crèches, ...).

III – PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

○ **En ce qui concerne le volet recettes de la section de fonctionnement :**

- Il convient tout d’abord de corriger le montant des dotations suite aux notifications communiquées par les services de l’État à savoir :
 - ✓ Dotation Globale de Fonctionnement : 2 737 573 € (+ 7 517 €)
 - ✓ Dotation de Solidarité Urbaine : 4 281 824 € (- 2 441 €)
 - ✓ Dotation Nationale de Péréquation : 306 897 € (- 9 645 €)
 - ✓ Compensations pour les exonérations relatives à la taxe foncière sur les propriétés bâties : 378 601 € (+ 363 000 €) et diminution de la ligne compensations pour les exonérations relatives à la taxe d’habitation étant donné une erreur d’imputation au BP (- 310 000 €).
- Il convient aussi de corriger le montant des impôts et compensations également portées à notre connaissance depuis le vote du Budget :
 - ✓ Impôts directs locaux : 6 000 043 € (+ 172 170 €)
 - ✓ Dotation de solidarité communautaire : 319 607 € (- 7 437 €)
- Vu le dynamisme actuel des droits de mutation, cette ligne peut être augmentée de 55 000 €.
- Etant donné les recettes déjà encaissées au titre des atténuations de charge, il est possible d’augmenter ce chapitre de 120 000 €.
- Le chapitre 75, autres produits de gestion courante, peut être abondé de 35 000 € pour tenir compte en outre de la mise en location du bâtiment de l’ancien CCAS.
- Il est enfin possible de procéder à l’intégration des résultats telle que décidée par l’assemblée délibérante après l’adoption du Compte Administratif de l’année 2021 soit au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » l’inscription de la somme de 5 709 125,93 €.

Au total, la variation de recettes s’élève 6 220 289,93 € portant le total du volet recettes de la section de fonctionnement à 26 561 262,93 €.

○ **Au niveau des dépenses de la section de fonctionnement, les modifications budgétaires sont les suivantes :**

- Augmentation du virement à la section d'investissements qui passe à 8 188 592,60 € soit une hausse de 5 378 783,38 €.
- Ajustement du chapitre 011 qui passe à 4 300 000 € (+ 418 135 €).
En effet, comme l'ensemble des collectivités locales, la commune est confrontée à la flambée des prix du gaz, de l'électricité, l'augmentation des prix de l'alimentation, du marché des transport...
C'est pourquoi les lignes sont augmentées de la manière suivante :
 - Energie-électricité : + 140 000 €
 - Chauffage urbain : + 500 000 €
 - Alimentation : + 40 000 €
 - Entretien du matériel roulant : + 20 000 €
 - Maintenance : + 20 000 €
 - Transports collectifs : + 30 000 €

Afin de compenser l'augmentation de ces charges, certaines dépenses peuvent être diminuer :

- Fournitures de petit équipement : - 25 000 €
 - Contrat de prestation de services : - 200 000 €
 - Autres Primes d'assurance : - 5 865 €
 - Etudes et recherches : - 30 000 €
 - Autres frais divers : - 31 000 €
 - Divers : - 40 000 €
- Ajustement du chapitre 012 qui passe à 11 600 000 € (+ 100 000 €) pour tenir compte du dégel du point d'indice notamment.
 - Ajustement du chapitre 65 qui passe à 1 350 000 € (+72 540 €) pour anticiper une éventuelle subvention exceptionnelle au CCAS en cas de nécessité.

- Augmentation de 20 000 € du chapitre 66, charges financières qui augmentent malgré les efforts de désendettement de la commune étant donné que la commune a contracté en 2013 et 2014 deux emprunts dont les taux d'intérêts sont basés sur le taux du livret A (taux qui est passé de 1 % en février 2022 à 2 % en août 2022).
- Ajustement du chapitre 67 (+ 20 000€) pour faire face à la démolition d'un mur impasse Lamour dans le cadre d'un arrêté de péril.
- Augmentation du chapitre 022 « dépenses imprévues » de 200 000 € afin de pouvoir faire face aux nombreuses incertitudes pesant sur la commune.
- Augmentation du chapitre 042 de 10 831,55 € pour passer les écritures d'amortissement.
 - **En ce qui concerne le volet recettes de la section d'investissements, il convient de procéder aux corrections suivantes :**
- Correction du virement de la section d'exploitation désormais inscrit pour 8 188 592,60 € au lieu des 2 809 809,22 € inscrits initialement au Budget Primitif
- Intégration de l'excédent de fonctionnement capitalisé suite au vote de l'affectation des résultats 2021, soit 5 754 062,84 €
- Augmentation du chapitre 040 de 10 831,55 € pour passer les écritures d'amortissement.
- Diminution du chapitre 13 de 7 287 € pour tenir compte de la notification concernant les amendes de polices

- Au niveau du volet dépenses de la section d'investissement, il est proposé les inscriptions budgétaires suivantes pour les différents projets en cours ou prévus dans le cadre de l'ambition municipale de rattrapage du retard colossal pris en matière d'équipements ou d'infrastructures :

	Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	240 000,00 €
2031		240 000,00 €
	Etudes	50 000,00
	NPNRU	190 000,00
	Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	- 84 498,00 €
2041512		- 84 498,00 €
	Déficit Ecoquartier	-84 498,00
	Chapitre 21 Immobilisations corporelles	5 226 825,93 €
2111		- 60 000,00 €
	Acquisitions foncières	-60 000,00
2112		157 500,00 €
	Voiries (réfection des voiries)	150 000,00
	PDU Marquage sécurité au sol	7 500,00
2121		45 000,00 €
	Canopée urbaine et végétalisation	45 000,00
2128		312 000,00 €
	reconquête de délaissés (réhabilitation des petites places ou espaces verts)	50 000,00
	Place du cirque	82 000,00

	Projet cœur de ville	100 000,00
	Parking Ghesquières	80 000,00
21311		110 000,00 €
	Hôtel de ville Plateau accueil (aménagement et rénovation de l'accueil)	110 000,00
21316		- 17 500,00 €
	Cimetières	-17 500,00
21318		1 244 162,00 €
	La Nichée: plan de rénovation du bâtiment (901 561)	56 000,00
	LIDL Création d'une nouvelle salle municipale à partir d'un ancien magasin Lidl(dojo, restauration scolaire et maison de quartier)	336 038,00
	Eglise St Martin (rénovation électrique, chauffage, peintures intérieures et ravalement façades)	852 124,00
2135		2 916 376,39 €
	Centre Social Perret Autissier Travaux (rénovation énergétique DSIL 2021)	221 902,70
	Théâtre Henri Martel (rénovation)	179 000,00
	Vidéoprotection	113 799,20
	Salle Coutteure en satellite restauration scolaire	216 000,00
	Salle de sports complexe sportif Jean Mercier (rénovation revêtement tennis, création terrain padel, rénovation et couverture des courts de tennis extérieurs)	1 884 171,20
	Aménagement grenier OMS/RAZED/Nichée, DCVTP (utilisation combles aménageables)	57 819,80
	Hôtel de ville Salle du Conseil (rénovation et modernisation de la salle)	110 000,00
	Piscine	10 000,00
	Stade martel agrandissement vestiaires athlé	90 000,00
	Economies d'énergie et développement durable (tout type d'achat ou de travaux permettant des économies d'énergie)	-5 000,00
	Restauration scolaire Matériel cuisine centrale/Aragon/Deblock	10 000,00
	Electricité Mise aux normes	10 000,00
	Installations de chauffage des batiments communaux	10 000,00



	Sécurité incendie Mise aux normes	8 683,49
2152		111 500,00 €
	travaux sécurisation trottoirs	95 000,00
	Ecoles Sécurisation sorties	1 500,00
	Sécurité Routière	10 000,00
	Signalisation directionnelle	5 000,00
21571		23 000,00 €
	Propreté Urbaine Matériel	23 000,00
21578		4 500,00 €
	Illuminations de noel	4 500,00
2158		4 500,00 €
	Techniques remplacement outillage	4 500,00
2182		10 000,00 €
	Véhicules	-17 596,91
	Véhicule Police Municipale	27 596,91
2183		70 000,00 €
	Informatique renouvellement parc des écoles et développement culture numérique	70 000,00
2188		295 787,54 €
	Hôtel de police	212 500,00
	Multi-accueil Modules de jeux extérieurs	27 000,00
	Communication Matériel photo et vidéo service	2 000,00
	Locations salles (meublier cuisine salles UGAP)	7 500,00
	Signalétique des bâtiments (Joliot Curie, Carnot, CCAS, CTM, ...)	10 000,00
	Ecole de Musique Instruments	1 000,00
	Mobilier Urbain (achat de barrières, potelets, poubelles,...)	18 000,00
	Copieurs	17 787,54

- Au total, le budget d'investissement s'élève donc à 18 238 929,55 €.